

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE

Compte rendu du Conseil Municipal 04 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre avril à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 31 mars 2014.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 11
 Nombre de conseillers en exercice : 11 Suffrages exprimés : 11

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Mmes Aude RUVOEN, Héléne DUBOIS, M. François PONCHON, Mmes Sophie MORIERES, Nicole ANDRE, M. Pierre Yves PICHONNAT, Gilles LE BIHAN.

Absents : -

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. **Mme Héléne DUBOIS** a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées

PROPOSITION DE MAIRE HONORAIRE

René ROPARTZ Maire sortant a accompli 3 mandats successifs au sein de la commune de Saint Michel en Grève, rempli la condition d'avoir exercé pendant 18 ans au moins des fonctions municipales

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire, de présenter à M. le Préfet une demande de Maire honoraire pour le Maire l'ayant précédé dans ses fonctions.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Maire informe l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Considérant que la commune de Saint Michel en Grève appartient à la strate de moins de 500 habitants,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE qu'à compter du 01 avril 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 17 % de l'indice 1015 ;

Les 3 adjoints : 6,6 % de l'indice brut 1015

AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES EN 2014

Le Maire expose la demande du percepteur d'amortir dès 2014: les dépenses de 2013 du SDE 19 859,47€.

Le Conseil Municipal décide d'amortir la dépense sur 1 an la dépense du SDE

VENTE DE LA BORNE A EAU ET SUPPRESSION DE LA REGIE BORNE A EAU :

Les travaux de rénovation ont été réalisés à la salle des fêtes en 2011, sans de rétablissement de connexion des réseaux (eau et électricité) de la borne depuis la salle des fêtes,

Le Maire propose de vendre pour 200€ la borne au camping des capucines de Trédrez Locquemeau pour maintenir la présence d'activités touristiques sur la commune et à proximité.

Le Maire propose de supprimer la régie borne à eau.

SUPPRESSION DE LA REGIE TENNIS :

Au vu de l'état et la vétusté de 2 terrains de tennis et du peu d'utilisation des-dits terrains et la décision du Conseil municipal de ne plus percevoir de recette depuis 2012,

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire de supprimer la régie tennis.

DESIGNATION COMMISSIONS & DELEGUES :

Maire : Christophe ROPARTZ			
	Budget		Christophe ROPARTZ Jacques PREMEL Rémi DISSEZ Bruno LE MAT François PONCHON
	LTC	1t +1s	Christophe ROPARTZ Jacques PREMEL (suppl)
	Sécurité		Christophe ROPARTZ
	Personnel		Christophe ROPARTZ Jacques PREMEL Rémi DISSEZ Bruno LE MAT

	Nom de la commission	Nb	Membres
	Domaine économique, Personnel, Travaux : Jacques PREMEL		
COMMISSIONS	- Marché Public Travaux	3t +3s	Christophe ROPARTZ Jacques PREMEL Rémi DISSEZ Pierre-Yves PICHONNAT
	PLU		Christophe ROPARTZ Jacques PREMEL Pierre-Yves PICHONNAT Rémi DISSEZ Aude RUVOEN François PONCHON
	Impôts		Christophe ROPARTZ Jacques PREMEL

			Bruno LE MAT Hélène DUBOIS François PONCHON
	Liste électorale		Christophe ROPARTZ Jacques PREMEL Hélène DUBOIS Aude RUVOEN
DELEGUES	- Syndicat départemental d'électrification SDE	2	Christophe ROPARTZ Bruno LE MAT (suppl)
	- Syndicat de voirie Plestin Plouaret	2t+2s	Pierre-Yves PICHONNAT Rémi DISSEZ Jacques PREMEL (suppl) Gilles LE BIHAN (suppl) Pierre-Yves PICHONNAT (supp)
	Syndicat de la baie	3 dont maire	Christophe ROPARTZ Rémi DISSEZ Aude RUVOEN
	- Chambre des métiers	2	Christophe ROPARTZ Gilles LE BIHAN (suppl)
	- Chambre du commerce	2	Christophe ROPARTZ Gilles LE BIHAN (suppl)
	Commission agricole		Aude RUVOEN Nicolle ANDRE (suppl)
	- Syndicat de l'aéroport	1t+1s	Pierre-Yves PICHONNAT Bruno LE MAT (suppl)

	Nom de la commission	Nb	Membres
	Domaine scolaire, touristique, et culturel : Rémi DISSEZ		
COMMISSION	Ecole		Christophe ROPARTZ Rémi DISSEZ Hélène DUBOIS Sophie MORIERES
	Caisse des Ecoles		Christophe ROPARTZ Rémi DISSEZ Hélène DUBOIS Sophie MORIERES
	Communication		Christophe ROPARTZ Rémi DISSEZ Hélène DUBOIS François PONCHON Nicolle ANDRE
	Animation		Christophe ROPARTZ Rémi DISSEZ Gilles LE BIHAN Pierre-Yves PICHONNAT Aude RUVOEN

			Sophie MORIERES Nicolle ANDRE
DELEGUES	Sivu petite enfance		Nicolle ANDRE Hélène DUBOIS Sophie MORIERES
	SIVU CLSH Aod ar Brug	2t + 2s	Christophe ROPARTZ Rémi DISSEZ François PONCHON (suppl) Jacques PREMEL (suppl)
	Comité Local Tourisme		Christophe ROPARTZ Hélène DUBOIS

	Nom de la commission	Nb	Membres
	Domaine social, environnement : Bruno LE MAT		
COMMISSIONS	CCAS		Christophe ROPARTZ Jacques PREMEL Bruno LE MAT Nicolle ANDRE
	Port & plage		Christophe ROPARTZ Bruno LE MAT Rémi DISSEZ François PONCHON Pierre-Yves PICHONNAT Gilles LE BIHAN Aude RUVOEN
	Sport		Christophe ROPARTZ Bruno LE MAT François PONCHON Pierre-Yves PICHONNAT Gilles LE BIHAN Hélène DUBOIS Sophie MORIERES
DELEGUES	SIVU aide à domicile		Bruno LE MAT Hélène DUBOIS
	Comité cantonal d'entraide		Bruno LE MAT Hélène DUBOIS (suppl)
	Mission locale		Hélène DUBOIS Christophe ROPARTZ (suppl)
	Syndicat mixte protection du littoral (VIGIPOL)		Pierre-Yves PICHONNAT Bruno LE MAT
	- Trégor Contact	1t+1s	Hélène DUBOIS Christophe ROPARTZ (suppl)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : adopte le tableau ci-dessus